



PRÉFÈTE DE LA CORRÈZE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tulle, le 04/03/2022

Élection municipale partielle complémentaire à Ligneyrac

Suite au décès du maire, le conseil municipal de Ligneyrac devant être complété pour l'élection d'un nouveau maire, une élection municipale partielle complémentaire doit être organisée.

Les électeurs et électrices de la commune de Ligneyrac sont convoqués le dimanche 24 avril 2022 en vue de procéder à l'élection d'un conseiller municipal. En cas de nécessité, un second tour de scrutin aura lieu le dimanche 1er mai 2022.

Le dépôt des candidatures devra être effectué à la sous-préfecture de Brive, de préférence sur rendez-vous, aux dates et horaires suivants :

1er tour de scrutin :

- le mercredi 6 avril 2022 de 8h45 à 11h45 et de 14h à 16h
- le jeudi 7 avril 2022 de 8h45 à 11h45 et de 14h00 à 18h00.

En cas de 2^e tour de scrutin, c'est-à-dire dans le cas où le nombre de candidats présents au premier tour aurait été inférieur au nombre de sièges de conseillers municipaux à pourvoir :

- le mardi 26 avril 2022 de 8h45 à 11h45 et de 14h00 à 18h00

Précisions :

- Les candidats non élus au 1er tour sont automatiquement candidats au 2^e tour.
- Les candidats qui ne se seraient pas présentés au premier tour ne peuvent déposer une déclaration de candidature pour le second tour que dans le cas où le nombre de candidats présents au premier tour aurait été inférieur au nombre de sièges de conseillers municipaux à pourvoir.

Cabinet de la préfète Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Contact presse : Valérie Jandot

☎ 05 55 20 56 75 / 06 27 12 55 52
✉ valerie.jandot@correze.gouv.fr

1, Rue Souham
BP 250
19012 TULLE Cedex

